

**Décision concernant la quatrième question à l'ordre du jour:
Suivi de la discussion récurrente sur le dialogue social qui
s'est tenue à la 102e session de la Conférence
internationale du Travail (2013): mise en œuvre du plan
d'action**

Le Conseil d'administration a prié le Directeur général de tenir compte de ses orientations pour l'exécution du plan d'action sur le dialogue social.

(Document GB.326/POL/4, paragraphe 45.)